Image not found or type unknown

Suspension provisoire et durée maximale de sanction.

Par **AlexLB**, le **12/09/2013** à **15:02**

Bonjour,

J'ai écopé d'une suspension provisoire immédiate de mon permis de conduire (B) suite à une infraction de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique. Le taux relevé aux moments des faits était de 0.97 g/L, j'ai réglé une amende de 600 auprès du délégué du procureur de la république, l'infraction a été retiré de mon casier judiciaire. En ce qui concerne la suspension, elle était de 6 mois, je devais me présenter avec des résultats d'analyses des gamma GT, je n'ai pas pu m'y rendre car j'ai eu un déplacement important prévu à l'improviste 2 semaines avant ce rendez-vous. Depuis j'ai déménagé et je n'ai jamais chercher à récupérer mon permis.

Cette suspension date de novembre 2010, j'ai cru comprendre que la durée maximale de sanction était de 3ans.
Quelqu'un sait-il si je peux récupérer mon permis au terme des ces 3 années sans visite médicale et/ou de test psychotechniques auprès de ma préfecture ?

Bonne journée aux visiteurs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés